ÉCO VALLÉE
EPA PLAINE DU VAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 décembre 2015

DELIBERATION N° 2015-022

Convention de financement des études relatives à la réalisation du demi-échangeur de La Baronne – Commune de La Gaude

Vu le décret n° 2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Ecovallée - Plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 19 décembre 2011 adoptant le protocole de partenariat 2011-2026, et sa ratification par l'ensemble des parties en date du 12 mars 2012,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPA n°2014-024 en date du 31 mars 2014, portant sur les seuils de compétences du directeur général pour les recettes, les remises gracieuses ainsi que les dépenses,

Considérant que, dans le cadre du protocole visé ci-dessus, les partenaires sont convenus de la nécessité de garantir la desserte de l'opération de La Baronne grâce à la réalisation d'un giratoire et d'un demi-échangeur avec la RM 6202 bis, ouvrage dénommé « échangeur et giratoire de desserte de La Baronne » ou « demi-échangeur »,

Considérant que, dans le protocole visé ci-dessus, l'EPA s'est engagé à apporter un financement à la réalisation de cet ouvrage pour un montant maximum de 10M€, pris sur son bilan,

Vu le rapport de présentation établi aux fins du présent Conseil d'Administration et annexé à la présente délibération,

Vu les débats en séance,

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Le Conseil d'Administration :

- approuve la convention entre la Métropole Nice Côte d'Azur et l'Établissement public d'aménagement de la plaine du Var portant sur le financement des premières études relatives à la réalisation du demi-échangeur de La Baronne – Commune de La Gaude,

- autorise le Directeur Général, en tant que de besoin, à procéder à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel sur ce document,

- autorise M. le Directeur Général de l'EPA de la plaine du Var à signer ladite convention et à engager les dépenses correspondantes.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO

Annexe :
- rapport de présentation